

Communauté de communes  
 Thiers Dore et Montagne  
 47 avenue du Général de Gaulle  
 63300 THIERS  
 contact@cctdm.fr  
 04.73.53.24.71  
 www.cctdm.fr

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 24 MAI 2022 à 16H**

**Date de la convocation :** mercredi 18 mai 2022

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 24 mai 2022 à 16h, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

**Membres du Bureau présents :**

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Didier ROMEUF, Martine MUNOZ, Olivier CHAMBON, Thomas BARNERIAS, Philippe BLANCHOZ, Ghislaine DUBIEN, Jean-François DELAIRE, Philippe CAYRE, Frédéric CHONIER, Rachel BOURNIER, Éric CABROLIER, Serge FAYET,

**Membres ayant donné pouvoir :**

Jany BROUSSE à Ghislaine DUBIEN  
 Patrick SAUZEDDE à Frédéric Chonier

**Membres du Bureau absents excusés :**

Bernard VIGNAUD, Chantal CHASSANG, Georges LOPEZ, Ludovic COMBE, Claude GOUILLON-CHENOT, Jean-Éric GARRET, Daniel BALISONI, Daniel BERTHUCAT, Sylvain HERMAN, Michel GONIN, Caroline GUELON, Didier CORNET, Serge THEALLIER, Michel COUPERIER, Hélène BOUDON.

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

**APPROBATION DE LA CHARTE DE DEVELOPPEMENT DES PROJETS  
 PHOTOVOLTAIQUES DANS LE PUY-DE-DOME**

*Rapporteur : Jean François DELAIRE, Vice-Président*

**Vu** les statuts de la Communauté de communes THIERS DORE ET MONTAGNE (TDM), et notamment sa compétence obligatoire « Plan Climat-Air-Énergie Territorial » (PCAET),

**Considérant** la position de principe adoptée par le syndicat mixte du Parc naturel régional (PNR) Livradois-Forez le 2 mars 2010, qui précise que « le territoire du Parc n'a pas vocation à accueillir des projets de centrales photovoltaïques au sol qui - outre les espaces protégés ou remarquables

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

19

Membres du Bureau représentés

2:

Total votants : 20

concerneraient des zones agricoles exploitées ou susceptibles de l'être, ou des espaces de nature ordinaire » et que « ces équipements devront être envisagés sur des terrains déjà artificialisés ou inutilisables à d'autres fins, et en premier lieu sur les toitures de bâtiments ».

**Considérant** le PCAET 2020-2026 de TDM dont la stratégie territoriale prévoit d'accroître de 1 357% la production d'énergie photovoltaïque d'ici 2050, en exploitant notamment 12,5 % des toitures - soit la moitié des toitures orientées au sud - et en déployant des ombrières photovoltaïques ;

**Considérant** la *Charte de développement des projets photovoltaïques dans le Puy-de-Dôme* élaborée à l'initiative de la Préfecture du Puy-de-Dôme, présentée au Comité Départemental de la Transition Énergétique (CDTE) le 16 mars 2022, et transmise par courrier du Préfet daté du 19 avril 2022 aux intercommunalités du Puy-de-Dôme pour approbation dans la perspective d'une signature commune qui pourrait être organisée en juillet 2022.

Le rapporteur explique que la *Charte de développement des projets photovoltaïques* vise à établir les principes à suivre pour organiser collectivement le développement du photovoltaïque dans le département. Elle entend favoriser une dynamique forte de projets tout en veillant à ce que ceux-ci s'opèrent dans le respect des enjeux de préservation des patrimoines naturels, agricoles, forestiers et bâtis.

Elle a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) et du Comité des énergies renouvelables départemental avant d'avoir été présentée au CDTE.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité

- **Approuve** la *Charte de développement des projets photovoltaïques dans le Puy-de-Dôme* transmise par le Préfet ;
- **Autorise** le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 20

Membres présents : 19    Membres représentés : 2

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 20

Pour : 18

Contres : 2 (D.Romeuf ;  
B.Lorton)

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

